

Département
VENDEE
Arrondissement
Les Sables d'Olonne

Commune de
SOULLANS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SOULLANS

Séance du 24 février 2022
Nombre de conseillers en exercice : 27
Date de la convocation du conseil : 17 février 2022
Nombre de conseillers présents : 23

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre février à 20 h 30, les membres du conseil municipal de Soullans légalement convoqués se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel ROUILLÉ, Maire.

Présents : MM. ROUILLÉ J-M. - CHOUIN J-F. - Mme GUILLET A-D. - M. GUITTONNEAU P. - Mme THOUZEAU J. - MM. GUILBAUD L-M. - RELET J-M. - CROCHET B. - BONNEAU R. - LEROY D. - BLANDINEAU M. - Mme DILLET S. - BRILLET L. - CHEVRIER B. - PAILLER A. - MM. TESSIER P. - LIAIGRE T. - Mmes MARTINEAU C. - BAUDRY K. - JOLLY F. - M. HERCBERG F. - Mme ROUSSET C. - VILLERET L.

Absents : Mme MOUSSEAU D. qui a donné pouvoir à Mme GUILLET A-D.- Mme ROUXEL M. qui a donné pouvoir à Mme THOUZEAU J. - Mme RAYMOND G. qui a donné pouvoir à M. CHOUIN J.F. - M. BERTHOMÉ F. qui a donné pouvoir à M. LIAIGRE T.

Secrétaire : Mme JOLLY F

2022.8 - Transformation d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe en poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe

Le conseil municipal est informé qu'un agent est éligible à l'avancement au grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe.

Aussi, il est proposé au conseil municipal de transformer un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe en poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe, à compter du 1^{er} mars 2022.

Il est précisé que le poste occupé par l'agent est compatible avec cet avancement de grade.

Après délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, décide :

- **DE TRANSFORMER** un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe en poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe.
- **DE MODIFIER** le tableau des effectifs du personnel à compter du 1^{er} mars 2022.

Fait et délibéré à Soullans, les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Michel ROUILLÉ

